

Déclaration liminaire
commune aux CAPL n° 1,2
et 3 portant
affectation des agents
au 1^{er} septembre 2017

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

A Évreux, le 30 juin 2017

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP. Depuis 15 ans notre administration a payé un lourd tribut, puisque plus de 35 000 emplois ont été supprimés, principalement en catégorie C et B. L'administration ne prend même plus la peine de les justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public.

Quant au déficit social induit par ces suppressions en termes de dégradation du service public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se détériore d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, conduit à des déficits significatifs dans toutes les catégories, cela se traduit dans notre département par -6 A, -18 B et -32 C avant affectation des ALD. Ces déficits génèrent des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impactent fortement les possibilités de mutation des agents.

Pour gérer ces vacances d'emplois, la direction générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autre les règles de gestion. C'est ainsi que dans certains départements des RAN ont déjà été fusionnées et que d'autres vont l'être prochainement. De plus, depuis cette année, les agents primo affectés sont « assignés » à résidence pour une période de trois ans.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. Pour Solidaires Finances Publiques, les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Sur un plan local comme au plan national, nous demandons que les règles de gestion prévoient l'affectation la plus fine possible selon l'ancienneté administrative. Cela passe par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que les cellules de contrôle, l'accueil, le SIP ou le SIE dans les SIPIE, etc. De plus, nous n'accepterons pas que des postes vacants demandés par des agents ne soient pas pourvus au motif d'étaler la pénurie.

Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant quant à l'application de toutes les règles de l'instruction et dénoncera et combattra toute mesure arbitraire.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques votera contre le mouvement local notamment en raison de la situation des effectifs très déficitaire notamment dans les catégories C et B, et pour la catégorie A également, puisque même si elle apparaît moins touchée par ce déficit, il n'en demeure pas moins que des postes sont laissés vacants à l'issue du mouvement.

Les élus de Solidaires Finances Publiques en CAP locale.